



Travaux dans local commercial

Par **leydiervirginie**, le **03/02/2016** à **09:40**

Bonjour,rrnJe souhaiterai savoir s'il est possible d'effectuer des travaux (casser une cloison en placo.) afin d'agrandir l'espace sans l'accord du propriétaire ?rnDans le bail : "Un local comprenant une pièce, une cuisine, un wc." Cette désignation est celle figurant au bail et correspondant à l'objet actuel de la location, les locaux concernés n'ayant subi aucune modification."rrnMerci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **03/02/2016** à **09:48**

Bonjour,rrnLa réponse est NON, vous devez avoir l'accord écrit du propriétaire pour effectuer ce type de travaux, lesquels touchent le gros-oeuvre.